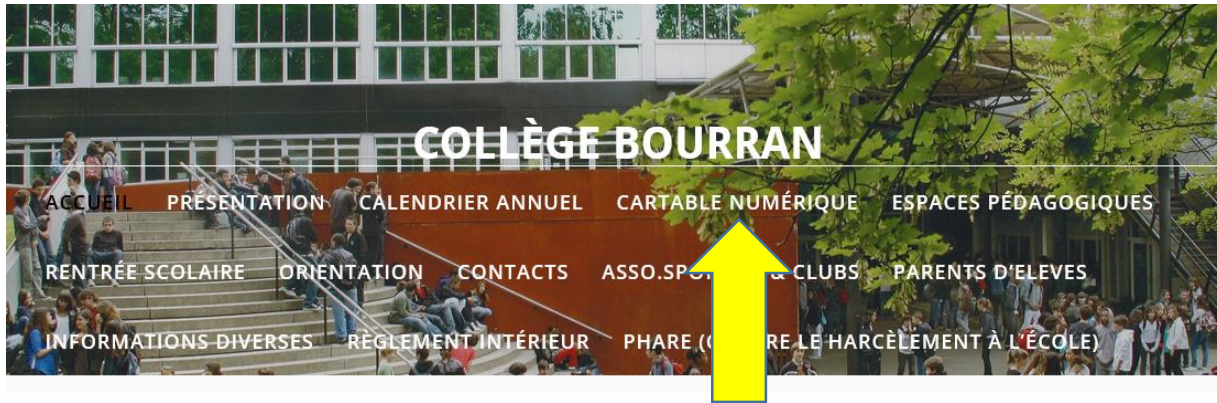


TUTORIEL VOTE DEMATERIALISE

Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration

Veillez-vous connecter



Cliquez sur le LOGO PRONOTE

Attention : le compte « EduConnect » devra avoir été préalablement


INFORMATIONS DIVERSES RÈGLEMENT INTÉRIEUR PHARE (CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE)

Cartable numérique


Choisissez votre espace numérique de travail ou ses services :

Parents d'élèves, cliquez sur le logo « EduConnect » pour créer votre compte « EduConnect parents » (si vous n'aviez pas encore de compte) et accéder à vos services : bourses, paiement de la cantine, Livret Scolaire, orientation scolaire, etc :

👉 cliquez sur « responsable d'élève » puis « Je n'ai pas de compte ». Suivez la procédure. Un SMS vous sera envoyé. [Tutoriel ICI](#)

 **ÉduConnect**
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Cliquez sur le logo « Pronote » pour accéder à Pronote : (le compte « EduConnect » devra avoir été préalablement activé ci-dessus)



Sélectionner **Élève ou parent (Educonnect)**

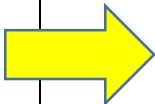


académie
Bordeaux

Page choix de l'authentification

Vous souhaitez vous authentifier en tant que

- Personnel de l'académie
- Invité ou Gest. ARGOS
- Élève ou Parent (Educonnect)



numériques

Je sélectionne profil



Sélectionner **Responsable d'élève**.

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Vote ouvert du 6 octobre au 13 octobre à 12h00
Choisissez votre liste

- Liste FCPE
- Liste PEEP
- Ne se prononce pas

Permet d'accéder à la liste nominative des candidats

[PEEP 2023 profession de foi.docx.pdf](#)
[FCPE 2023 profession de foi.docx.pdf](#)

Après avoir pris connaissance des professions de foi, sélectionnez la liste pour laquelle vous souhaitez voter. Une fois le vote effectué, validez, c'est terminé !

Pour toute difficulté, veuillez contacter le secrétariat du collège : ce.0332090t@ac-bordeaux.fr

Si un électeur n'est pas en possession d'un outil électronique pour voter, un poste informatique est mis à sa disposition, durant toute la durée du scrutin, dans le bureau des CPE.

Ce poste sera accessible pendant les heures d'ouverture de l'établissement scolaire (8h15 – 17h30 et le mercredi de 8h15 à 12h30). Pour des raisons pratiques, il conviendra d'appeler le secrétariat du collège afin de prendre un rendez-vous.